

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Présenté lors du Comité Syndical du 05 décembre 2023

### **1. Bilan synthétique de l'année 2023**

Au cours de l'année 2023, le SERM a mené plusieurs actions.

Tout d'abord, l'intégration de nouvelles communes issues du Syndicat des eaux du sillon de l'est messin (ex-SESEM) a élargi le périmètre de distribution d'eau potable du SERM et apporté près de 6 000 abonnés supplémentaires. Cette intégration s'est accompagnée de la reprise des encours de dette de plus de 250k€.

Les travaux d'amélioration du réseau d'eau potable ci-après ont été réalisés :

- Coupe et raccordement du réseau d'eau potable y compris fourniture d'un débitmètre pour amélioration de la sectorisation de Woippy pour un montant de 45 188.89 € HT
- Coupe et raccordement du réseau d'eau potable y compris fourniture de vannes supplémentaires pour sécurisation de l'alimentation du nouveau port de Metz pour un montant de 47 049.96€ HT
- Coupes et raccordements du réseau d'eau potable y compris pose d'une purge automatique route de Thionville à Woippy pour un montant de 2 498.59€ HT
- Coupe et raccordement pour détournement du réseau d'eau potable rue Valentin Bousch à Metz Griggy pour un montant de 20 581.96€ HT
- Coupe et raccordement d'extrémité pour maillage du réseau d'eau rue de l'étang et rue Paul Cézanne à Hagondange pour un montant de 8 217.89€ HT

Par ailleurs, des actions de communication ont été menées auprès des populations notamment à l'occasion d'un partenariat avec la SEM Eurométropole Habitat qui vise à favoriser les éco-gestes.

Un reportage a été réalisé par France 3 Grand est, intitulé « l'eau si précieuse » et diffusé le mercredi 22 novembre, qui consacre une vingtaine de minutes au SERM pour expliquer les grands principes de l'alimentation en eau du secteur messin.

Un reportage a également été réalisé au mois de novembre par le Républicain Lorrain sur une solution innovante de recherche des fuites sur les réseaux d'eau grâce à des chiens spécialement dressés pour cela.

Enfin, d'un point de vue organisationnel, le syndicat a engagé son autonomisation et sa montée en compétences techniques, administratives et financières par le recrutement en propre de personnels. Ils permettront d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre administrative et technique des investissements à venir.

## 2. Contexte général

En mars 2023, le Président de la République a annoncé le « Plan eau ». Ce plan fait état des perturbations des cycles de l'eau, plus particulièrement des périodes de sécheresse. L'objectif du plan est d'éviter au maximum les coupures d'eau potable et de réaliser au moins 10% d'économie dans tous les secteurs d'ici 2030. Plusieurs financements ont été annoncés dont les modalités ne sont pas encore fixées. De plus, plusieurs axes de travail ont été annoncés dont la planification des usages de l'eau, la lutte contre les fuites ou encore la mise en place d'une tarification progressive et incitative de l'eau.

En juillet 2023, la cour des comptes a publié un rapport sur la gestion de l'eau. Elle invite notamment à améliorer la connaissance de l'état de la ressource en eau, piloter la politique de l'eau au plus près du territoire et revoir les modalités de financement.

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) s'inscrit pleinement dans ces orientations. A ce titre, plusieurs études ont été engagées ou sont en cours.

Une étude a été menée sur les installations du SERM afin d'améliorer la sûreté des sites de production et de stockage contre des intrusions ou des actes de malveillance. Le volume financier nécessaire pour assurer la sûreté de l'ensemble des sites est estimé à un peu plus de 900 000 € HT.

Une autre étude a été diligentée pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des abonnés et des clients du SERM. Elle a conduit à plusieurs hypothèses et chiffrages à consolider qui seront déclinés par des investissements dans les années à venir.

La transposition de la nouvelle directive européenne concernant les Eaux Destinées à la Consommation Humaine de 12 janvier 2023 précise les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (substances issues de la dégradation des pesticides) dans l'eau potable. Elle préconise une gestion anticipatrice et volontaire des risques par la collectivité responsable de la surveillance de la qualité de l'eau.

Pour prendre en compte ces évolutions importantes :

- des analyses de Chlorothalonil R471811 (métabolite du fongicide appelé Chlorothalonil) pour connaître leur présence, leur concentration, leur localisation, leur saisonnalité éventuelle sont menées.
- une étude sur les charbons actifs à l'usine de Moulins est en cours pour définir les effets des différents types et quantités de charbon actif dans l'actiflo.

Des analyses sont également menées pour suivre la présence éventuelle de PFAS (substances per- et poly-alkylées utilisées dans textiles, emballages, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs ...) et aménager un éventuel traitement à Hauconcourt avec du charbon actif.

Compte-tenu des nouveaux sujets à venir relatifs aux pesticides et métabolites et aux nombreux et importants investissements à réaliser, une vision prospective et pluriannuelle doit être engagée.

Le SERM et la SME finalisent la rédaction d'un cahier des charges techniques pour l'élaboration d'un schéma directeur portant sur les 25 prochaines années. Les premières tendances conduisent à cerner plusieurs enjeux. Des enjeux opérationnels apparaissent pour maintenir à niveau ou faire évoluer et développer les installations de production et de distribution selon les besoins. Des enjeux liés à la

capacité des entreprises à étudier et accompagner les opérations d'investissement à réaliser sont également présents. Enfin, des enjeux liés au financement apparaissent.

### 3. Programme pluriannuel d'investissement et impact sur le prix de l'eau

#### ▪ Perspectives d'évolution des infrastructures du SERM d'ici à l'horizon 2050

Depuis sa création en janvier 2018, le SERM a étendu son périmètre d'intervention. Il couvre aujourd'hui 38 communes réparties sur 3 EPCI.

Cette évolution, ainsi que la nécessité :

- de maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de production, de stockage et de distribution,
- de sécuriser l'alimentation des différents secteurs desservis,
- de préparer les investissements des 25 prochaines années en tenant compte des évolutions de consommation, des changements climatiques, des variations de la disponibilité et de la qualité des ressources,

conduisent à engager la réalisation d'un schéma directeur.

Cet outil de décision stratégique permettra de se projeter à l'horizon 2050 et de définir les grandes évolutions prévisionnelles du SERM, ainsi que les programmes de travaux qui en découleront.

Le budget de cette étude est fixé à 1 000 000 € HT, financé à 70 % par l'agence de l'eau.

Les conclusions du schéma directeur ne seront pas connues avant 2026.

Cependant, le programme de travaux suivants peut déjà être engagé sur une base estimative des coûts au stade faisabilité :

- Sécurisation des sites de production et de stockage  
L'étude diagnostic réalisée estime ces travaux y compris maîtrise d'œuvre à 925 000 € HT.
- Réfection à neuf des caniveaux et barbacanes à Madine  
Le montant des travaux est estimé à ce stade à 800 000 € HT. La maîtrise d'œuvre a été engagée. Les travaux sont prévus en 2024/2025.
- Sécurisation entre Arnaville et l'usine de Moulin  
Solution 1 : Sécurisation de la canalisation DN 900 entre Arnaville et l'usine de Moulin : 5 000 000 € HT  
Une étude réalisée en 2008/2009 prévoyait le remplacement de la conduite sur un linéaire de 2.5 km pour un montant estimé à 3 800 000 € HT (valeur 2008). Ce montant pour un tracé similaire est estimé aujourd'hui à 5 000 000 € HT.

Solution 2 : Sécurisation de la canalisation DN 900 à Corny : Montant en fonction de la solution à retenue : 5 500 000 € HT ou 6 500 000 € HT

Une étude est en cours pour sécuriser la zone de glissement de terrain à Corny qui menace un linéaire d'environ 700 m de canalisation DN 900. Le projet porte sur environ 700 à 800 m sécurisés par 2 techniques différentes :

- Forage dirigé intercepté – plus rapide et moins coûteux mais plus aléatoire : 5 500 000 € HT
- Microtunnelage : moins rapide, plus onéreux mais plus précis et sûr : 6 500 000 € HT

Le Comité Syndical aura à se prononcer sur cette sécurisation après analyse de ses services lors d'une prochaine réunion.

Le programme de travaux suivants sera quant à lui à inclure dans le Schéma Directeur à intervenir :

- Remplacement, renforcement et bouclage des réseaux structurants du SERM  
Une étude de criticité réalisée par Véolia en 2023 porte sur les canalisations structurantes de plus de 400 mm de diamètre. Sur la base de différents scénarii de rupture d'alimentation (arrêts de refoulement, casse réseaux, ...), cette étude propose de doubler la canalisation DN 600 mm entre l'usine de Moulin et le réservoir Haut de Bevoye par la pose d'une canalisation DN 800 sur environ 8 km.

Le montant prévisionnel de 13 600 000 € HT comprend les frais de maîtrise d'œuvre.

D'autres propositions de renforcement ou de bouclage (non chiffrées) incluses dans cette étude seront analysées dans le schéma directeur.

- Sécurisation de la distribution d'eau sur le secteur du réservoir Haut de Grimont  
Pour sécuriser la distribution d'eau de ce secteur, un volume de stockage supplémentaire de 4 000 m<sup>3</sup> doit être envisagé. Le coût de cet ouvrage peut être estimé entre 4 et 5 M € HT. Ce point sera également analysé dans le Schéma Directeur.
- Ouvrages de stockage d'eau potable du SERM de plus de 50 ans.  
Des investigations concernant ces ouvrages seront menées dans le cadre du Schéma Directeur qui définira les travaux à prévoir dans les 20 à 30 prochaines années (réfection des voiles des cuves, reprises d'étanchéité, ...).

- **Impact sur le prix de l'eau**

Ces travaux n'entrent pas pour la plupart dans le cadre des prestations d'entretien et de renouvellement ou dans le fonds d'investissement prévus au contrat actuel de la SME.

Ils seront donc à financer sur les fonds propres du SERM, ou par des emprunts à contracter. Les aides possibles de l'agence de l'eau pourront s'élever au mieux à 30 % des montants de certains des projets.

Actuellement le coût de la dette est de 145 000 € / an, l'encours de la dette s'élevant à 1 500 000 € jusqu'en 2043.

Par ailleurs, le SERM dispose à ce jour d'une capacité d'autofinancement d'environ 3 500 000 €.

Le prix de l'eau est actuellement (part syndicale + part SME + abonnement) de 1,27 € TTC/m<sup>3</sup> sur la base d'une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>, soit 3,22 € TTC / m<sup>3</sup> tout compris (parts organismes publics et assainissement comprises).

Aussi, pour faire face aux investissements sus indiqués, le SERM doit voir augmenter ses capacités de financement dans les prochaines années. Par conséquent, il est proposé d'augmenter le prix de l'eau de 10 centimes sur les deux prochaines années (soit 5 centimes hors taxes par an).

Les tarifs seraient alors les suivants :

- 0,0956 € HT pour la tranche de 0 à 1 m<sup>3</sup> – tarif inchangé
- 0,1800 € HT pour les autres tranches tarifaires pour l'année 2024
- 0,2300 € HT pour les autres tranches tarifaires pour l'année 2025

Ces augmentations permettraient, à vente d'eau constante, des recettes supplémentaires de l'ordre de 500 000 € en 2024 et de 1 000 000 € en 2025 et les années suivantes.

#### **4. Orientations budgétaires du SERM**

Dans ce cadre, le SERM doit prendre des orientations budgétaires de manière à assurer le financement de ces opérations.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, les orientations budgétaires sont présentées afin que le comité syndical puisse s'exprimer sur la stratégie budgétaire avant l'examen du budget primitif 2024 qui sera présenté en début d'année.

##### **▪ Recettes d'exploitation**

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient des ventes d'eau aux abonnés ainsi qu'aux clients de vente en gros. Le montant prévisionnel de ces recettes pour 2024 est estimé à 2 000 000 €. Ce montant est basé sur une augmentation de 0,05 €/m<sup>3</sup>. Cette augmentation vise à financer les opérations d'investissements de 2024 et à préparer le financement des travaux qui découleront du schéma directeur. La trajectoire financière pluriannuelle sera étudiée en 2024 afin de déterminer l'évolution des recettes sur plusieurs années dès la fin de l'exercice 2024.

Les revenus liés aux ventes en gros, basées sur le prix du 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> d'eau (0,0956€/m<sup>3</sup>), restent fixes.

Enfin, la location à des opérateurs de téléphonie mobile de certains ouvrages du Syndicat, ainsi que le contrôle des poteaux d'incendie de l'Eurométropole de Metz, devraient contribuer à hauteur de 65 000 € HT aux recettes 2024.

Plusieurs subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sont également escomptées pour aider à la réalisation de plusieurs programmes et études lancés par le SERM comme le solde des aides à la construction de la décantation lamellaire et les PSE.

##### **▪ Dépenses de fonctionnement**

###### Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont envisagées à hauteur de 900 k€.

Il s'agit principalement de dépenses liées au paiement des taxes foncières et autres redevances, de frais d'études (DUP Metz Nord) ou encore des prestations pour services environnementaux. D'autres dépenses sont également prévues au titre du fonctionnement de la structure (assurances, frais de mission, télécommunications, fournitures diverses...).

### Charges de personnel

Les frais de personnel du SERM représentent un montant prévisionnel de dépenses de 290 k€. Ces charges représentent environ 10 % du montant total du budget de fonctionnement et moins de 5% du budget total du SERM.

#### ▪ **Recettes d'investissement**

Des subventions d'environ 1,2 millions d'euros sont attendues de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour le solde de la réalisation de l'unité de traitement du Carbone Organique Total (COT) de l'usine de Moulins les Metz.

#### ▪ **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'équipement sont envisagées à hauteur de 3,1 millions d'euros. Elles visent :

- à démarrer le financement de la sécurisation d'une canalisation à Corny pour 1 million € ;
- à renforcer les conduites en sortie du réservoir du Haut de Wacon (projet à 1 million € pour environ 1 km de conduites à répartir en 400 k€ en 2024 et 600 k€ en 2025) ;
- à réaliser la réfection des caniveaux de Madine (800 k€) ;
- à effectuer la réfection du chemin de roulement de la digue des chevaliers (200 k€) ;
- à réaliser des travaux de mise en conformité de l'usine de Moulin les Metz au regard de la réglementation ICPE (projet à 250 k€ à répartir en 125 k€ en 2024 et 125 k€ en 2025) ;
- à réaliser des aménagements conjoncturels tels que la pose de regard (300 k€).

Les autres dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital de la dette à hauteur de 200 k€. Ce montant est inscrit à titre prévisionnel car la liquidation de l'ex-SESEM n'a pas encore été complètement exécutée. D'une manière plus générale, l'encours de dette au 31 décembre 2024 devrait se situer à hauteur de 1,5 million d'euros.